

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2022

*Extrait du procès-verbal*



L'ensemble du conseil municipal était présent.  
Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé.

## Conventions / Contrats

- Contrat Orange livebox pro salle Ti An Oll
- Contrat de maintenance Amiciel concernant l'hébergement de la base de données du logiciel « Malice » sur serveur externalisé
- Contrat ADMR du 21/02/22 au 08/04/22 pour l'accompagnement d'un enfant

## COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - EXERCICE 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur municipal et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif - budget principal - pour l'année 2021.

## COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - EXERCICE 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif de la commune pour 2021. Ce document se traduit par un excédent de clôture de 273 789,31 € en section de fonctionnement et un excédent de clôture de 654 036,51 € en section d'investissement. A cela, s'ajoute les restes à réaliser de 224 800 €. Ainsi, l'excédent net d'investissement est de 429 236,51 €

## AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - EXERCICE 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'affecter sous l'imputation « 001 » aux dépenses de la section d'investissement la somme de 654 036,51 € et d'affecter sous l'imputation « 1068 » aux recettes de la section d'investissement la somme de 273 789,51 €.

## FIXATION DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE - EXERCICE 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition. Ainsi, les taux d'imposition de la commune pour l'année 2022 s'établissent comme suit :

Taxe d'habitation (T.H.)

→ 16,79 % (pour mémoire, car pas de vote cette année,

conformément à la réforme de la fiscalité)

Taxe sur le foncier bâti (T.F.B.) → 40,17 %

Taxe sur le foncier non bâti (T.F.N.B.) → 45,9 %

## BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif principal de la commune.

### Budget Commune 2022

FONCTIONNEMENT	Dépenses		Recettes	
	Charges à caractère général	310 500,00€	8 500,00€	Atténuation de Charges
Charges de personnel et frais assimilés	533 200,00€	80 700,00€	Produits des services	
Atténuations de produits	13 500,00€	673 690,00€	Impôts et Taxes	
Autres charges de gestion courante	104 500,00€	375 800,00€	Dotations Participations	
Charges financières	19 703,86€	21 600,00€	Autres Produits de Gestion courante	
Charges exceptionnelles	1 500,00€	50,00€	Produits Financier	
<b>Total Dépenses Réelles</b>	<b>982 903,86€</b>	<b>1 163 840,00€</b>	<b>Total Recettes Réelles</b>	
Virement à la section d'investissement	179 012,09€			
Opération d'ordre : transfert invest			Opération d'ordre : transfert invest	
Dotations aux amortis & provisions	1 924,05€		Transferts de charges	
<b>Total Dépenses d'ordre</b>	<b>180 936,14€</b>	<b>-€</b>	<b>Total Recettes d'ordre</b>	
<b>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 163 840,00€</b>	<b>1 163 840,00€</b>		

INVESTISSEMENT	Dépenses		Recettes	
	Dépenses d'équipement	1 360 330,53 €	31 000,00 €	Subventions d'investissement
Emprunts et dettes assimilées	98 731,43 €	14 000,00 €	Dotations, fonds	
		530 100,00 €	Emprunts et dettes assimilées	
		273 789,31€	Excédent fonctionnement capitalisé (2021)	
<b>Total Dépenses Réelles</b>	<b>1 459 061,96€</b>	<b>848 889,31€</b>	<b>Total Recettes d'équipement</b>	
		179 012,09€	Virement section fonctionnement	
		1 924,05€	Opérations transfert d'ordre	
<b>Total Dépenses d'ordre</b>	<b>-€</b>	<b>180 936,14€</b>	<b>Total Recettes d'ordre</b>	
Restes à réaliser	224 800,00 €	654 036,51€	Report section investissement	
<b>TOTAL SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>1 683 861,96€</b>	<b>1 683 861,96€</b>		

<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>2 847 701,96€</b>	<b>2 847 701,96€</b>
---------------------	----------------------	----------------------

et a précisé que le budget de l'exercice a été établi en conformité avec la nomenclature M14 et que le vote s'est effectué par opération en section de fonctionnement et par chapitre en section d'investissement.

### COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « LES LILAS » – EXERCICE 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur municipal et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif – budget annexe du lotissement « Les Lilas » – pour l'année 2021.

### COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « LES LILAS » – EXERCICE 2021

Ce document se traduit par un excédent de clôture de 209 897,27 € en section de fonctionnement et un déficit de clôture de 178 640,88 € en section d'investissement. Ainsi, l'excédent net de fonctionnement est de 31 256,39 €

### AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « LES LILAS » – EXERCICE 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'affecter sous l'imputation « 002 » aux recettes de la section de fonctionnement la somme de 209 897,27 € et d'affecter sous l'imputation « 001 » aux dépenses de la section d'investissement la somme de 178 640,88 €.

### BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « LES LILAS » – EXERCICE 2022 ET CLOTURE DU BUDGET

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget annexe du lotissement « Les Lilas » :

Budget Lilas 2022				
FONCTIONNEMENT	Dépenses		Recettes	
	Charges à caractère général			Atténuation de Charges
	Charges de personnel et frais assimilés			Produits des services
	Atténuations de produits			Impôts et Taxes
	Autres charges de gestion courante	31 256,39€		Dotations Participations
	Charges financières			Autres Produits de Gestion courante
	Charges exceptionnelles			Produits Financier
	<b>Total Dépenses Réelles</b>	<b>31 256,39€</b>	<b>-€</b>	<b>Total Recettes Réelles</b>
	Virement à la section d'investissement			Opération d'ordre : transfert invest
	Opération d'ordre : transfert invest	178 640,88€		Transferts de charges
Dotations aux amortis & provisions				
<b>Total Dépenses d'ordre</b>	<b>178 640,88€</b>	<b>-€</b>	<b>Total Recettes d'ordre</b>	
Report section fonctionnement	0,00 €	209 897,27€	Report section fonctionnement	
<b>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT</b>	<b>209 897,27€</b>	<b>209 897,27€</b>		

  

INVESTISSEMENT	Dépenses		Recettes	
	Dépenses d'équipement			Subventions d'investissement
	Emprunts et dettes assimilées			Dotations, fonds
				Emprunts et dettes assimilées
	<b>Total Dépenses Réelles</b>	<b>-€</b>	<b>-€</b>	Excédent fonctionnement capitalisé (2021)
				<b>Total Recettes d'équipement</b>
			178 640,88€	Virement section fonctionnement
	<b>Total Dépenses d'ordre</b>	<b>-€</b>	<b>178 640,88€</b>	Opérations transfert d'ordre
	Report section investissement	178 640,88 €		<b>Total Recettes d'ordre</b>
	<b>TOTAL SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>178 640,88€</b>	<b>178 640,88€</b>	Report section investissement

  

<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>388 538,15€</b>	<b>388 538,15€</b>	
---------------------	--------------------	--------------------	--

et a précisé que le budget de l'exercice a été établi en conformité avec la nomenclature M14 et que le vote s'est effectué par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement

- décide le reversement du solde du budget annexe du lotissement « Les Lilas » exercice 2022, au budget principal de la commune 2022, d'un montant de 31 256,39 € ;
- décide de clôturer le budget annexe du lotissement « Les Lilas » au 22 mars 2022 et donne pouvoir à Madame le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

### COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « LE TOULQUER » - EXERCICE 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur municipal et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif - budget annexe du lotissement « Le Toulquer » - pour l'année 2021.

### COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « LE TOULQUER » - EXERCICE 2021

Ce document se traduit par un excédent de clôture de 155 177,85 € en section de fonctionnement et un déficit de clôture de 156 797,79 € en section d'investissement. Ainsi, le déficit net d'investissement est de 1 619,94 €

### AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « LE TOULQUER » - EXERCICE 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'affecter sous l'imputation « 002 » aux recettes de la section de fonctionnement la somme de 155 177 785 € et d'affecter sous l'imputation « 001 » aux dépenses de la section d'investissement la somme de 156 797,79 €.

### **SIGNATURE D'UNE CONVENTION FINANCIERE AVEC LE SDEF, RELATIVE A L'ECLAIRAGE PUBLIC, POUR DES TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ARMOIRE C8**

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'accepter le projet de réalisation des travaux de rénovation de l'armoire C8, d'accepter le plan de financement proposé et le versement d'une participation de 1000 €, d'autoriser le Maire ou l'un de ses adjoints à signer la convention financière autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la commune et le SDEF et ses éventuels avenants.

### **SIGNATURE D'UNE CONVENTION FINANCIERE AVEC LE SDEF, , DANS LE CADRE DE TRAVAUX D'EFFACEMENT FT A KERIBIN LIE A LA SECURISATION BT P6 KERIBIN C8**

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'accepter le projet de réalisation des travaux d'effacement FT à Keribin lié sécu BT P6 Keribin ; d'accepter le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 9 690,54 €; d'autoriser le Maire à solliciter des subventions auprès des organismes dont la CCPI, d'autoriser le maire ou l'un de ses adjoints à signer la convention de mandat autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la commune et le SDEF et ses éventuels avenants.

### **SIGNATURE D'UNE CONVENTION FINANCIERE AVEC LE SDEF, , DANS LE CADRE DE TRAVAUX D'EFFACEMENT FT AU GUILLY ET A KERGUON LIE A LA SECURISATION BT P51 KERGUON**

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'accepter le projet de réalisation des travaux d'effacement FT au Guilly et à Kerguon, lié à la sécurisation BT P51 Kerguon ; d'accepter le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 14 429,60 € T.T.C. ; d'autoriser le Maire à solliciter des subventions auprès des organismes dont la CCPI ; d'autoriser le maire ou l'un de ses adjoints à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la commune et le SDEF et ses éventuels avenants.

### **FIXATION DES HORAIRES D'ECLAIRAGE PUBLIC**

Le conseil municipal, à la majorité, a décidé que l'éclairage public soit interrompu en tout ou partie en cours de nuit sur la commune de Lanrivoaré dans les conditions suivantes :

- l'allumage interviendra au plus tôt à 6h30 en semaine et à 8h15 les samedi et dimanche. L'extinction nocturne interviendra au plus tard à 21h30.
- en période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

que dans le cadre du dispositif Ecowatt, l'éclairage public pourra être interrompu occasionnellement, faire l'objet de modifications d'horaires sur arrêté du Maire. Les périodes de coupure devront être de courtes durées et sur des secteurs définis par la collectivité et le SDEF ; de charger Madame le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure, et en particulier les lieux concernés, les horaires d'extinction, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation.

### **CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU PARCOURS EMPLOI COMPETENCES**

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de créer un poste dans le cadre du dispositif du « parcours emploi compétences » (sous réserve de l'accord des services de l'Etat), dans les conditions suivantes :

- libellé du poste : agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural selon la fiche de poste annexée à la présente délibération (entretien/création des espaces verts ;
- durée du contrat : 12 mois
- durée hebdomadaire de travail : 35 h
- rémunération : SMIC + 11 %

- d'autoriser Madame le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

## MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Considérant que plusieurs modifications du tableau des effectifs s'avèrent nécessaires pour tenir compte des mouvements (départ à la retraite d'une ATSEM, recrutement de contractuels), le conseil municipal approuve à l'unanimité, les modifications du tableau des effectifs ci-après :

FILIERE	LIBELLE EMPLOI	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	POSSIBILITE POURVOIR EMPLOI PAR CONTRACTUEL ART. 3-3	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL	ETP (Equivalent Temps Plein)
Administrative	Secrétaire générale	Rédacteur territorial	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	OUI	1	0	TC	1
	Assistante administrative polyvalente	Adjoint administratif territorial	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	OUI	1	0	TC	1
	Assistante administrative en charge de l'accueil et de la communication	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	OUI	1	0	50.00 %	0.50
	Agent chargé de la comptabilité et de la communication	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	OUI	0	1	TC	1

FILIERE	LIBELLE EMPLOI	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	POSSIBILITE POURVOIR EMPLOI PAR CONTRACTUEL ART. 3-3	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL	ETP (Equivalent Temps Plein)
Medico-sociale	Responsable de la Halte-Garderie	Educateur territorial de jeunes enfants	Educateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle	OUI	1	0	77.14 %	0.77
	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe	OUI	0	1	83.57 %	0.84
	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe	OUI	1	0	63.09 %	0.63
	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe	OUI	1	0	43.54 %	0.44
Culturelle	Agent de bibliothèque	Adjoint territorial du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe	OUI	1	0	14.29 %	0.14

FILIERE	LIBELLE EMPLOI	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	POSSIBILITE POURVOIR EMPLOI PAR CONTRACTUEL ART. 3-3	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL	ETP (Equivalent Temps Plein)
Techniques	Responsable des services techniques	Agent de maîtrise territorial	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	OUI	1	0	TC	1
	Agent d'entretien des services techniques	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	OUI	1	0	TC	1
	Agent d'entretien des services techniques	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	OUI	1	0	TC	1
	Agent de restauration et d'entretien des locaux	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	OUI	1	0	85.60 %	0.86
	Agent de restauration et d'entretien des locaux	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	OUI	1	0	74.34 %	0.74
	Agent de restauration et d'entretien des locaux	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	OUI	1	0	68.57 %	0.70
	Animateur périscolaire et agent d'entretien des locaux	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	OUI	1	0	70.89 %	0.71
	Assistante d'accueil en Halte-Garderie	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	OUI	1	0	79.06 %	0.79

## SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA PROTECTION CIVILE

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité, l'attribution d'une subvention exceptionnelle à la protection civile, d'un montant de 500 € en faveur des réfugiés Ukrainiens.

Le Maire,

Pascale ANDRÉ,